

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1513

présenté par

M. Potier et les membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	25 000 000	0
Plan 'France Très haut débit'	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	25 000 000
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer le financement des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que des entreprises de tailles intermédiaires (ETI) à hauteur de 25 millions d'euros.

Ce PLF 2018 est un mauvais signal donné aux PME et ETI, car la baisse de la fiscalité est principalement concentrée sur les grandes entreprises :

- Suppression de la 4^{ème} tranche de la taxe sur les salaires ;
- Réduction du taux de CICE de 7 % à 6 % ;
- La trajectoire de la baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) ne privilégie pas non plus les PME/ ETI.

Dans le cadre de ce PLF, nous vous avons alerté sur le sujet, notamment par des amendements (première partie + articles non rattachés) permettant d'étendre le taux réduit de l'impôt sur les sociétés à 15 % pour toutes les PME.

Cet amendement vise à encourager la prise de risque et soutenir nos PME/ETI qui sont le cœur de notre tissu économique.

Le contre-budget du groupe « Nouvelle Gauche » estime le coût de cette extension à 25 Millions d'euros. Cet amendement procède donc au mouvement de crédits suivant :

- + 25 millions d'euros au bénéfice de l'action 20 « financement des entreprises », du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » ;
- 25 millions d'euros sur l'action 1 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen », du programme 305 « Stratégie économique et fiscale ».